



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION**

**Déontologie et pratique professionnelle
Séminaire et stage**

Guide de l'étudiant

Dernière mise à jour le 3 novembre 2024 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Table des matières

1. Le stage : quelle définition et quels apports ?	3
<i>Pourquoi faire un stage ?</i>	3
2. Avez-vous l'obligation de valider un stage ?	3
3. Quels sont les différents types de stage ?	4
<i>Stage dans le secteur public</i>	4
<i>Stage dans le secteur privé</i>	4
<i>Mentorat auprès d'un traducteur indépendant</i>	4
<i>Stage interne</i>	4
4. Séminaire Déontologie et pratique professionnelle	5
5. Recherche d'une place de stage et Moodle des offres de stage de traduction	5
6. Rémunération	6
<i>Généralités</i>	6
<i>Salaire minimum en Suisse</i>	6
7. Questions administratives	7
<i>Qu'est-ce qu'une convention de stage et à quoi sert-elle ?</i>	7
<i>Rôle des parties à la convention de stage tripartite</i>	8
<i>Que contient l'attestation de stage ?</i>	9
<i>Quelles sont les obligations de l'employeur en matière d'assurances ?</i>	9
<i>Qu'en est-il de l'autorisation de travail pour les étudiant-es étrangers ?</i>	9
<i>Je souhaite faire un stage à l'étranger – à quoi dois-je faire attention ?</i>	9
8. Comment valider les crédits prévus par la MATS ?	10
<i>Procédure</i>	10
<i>Aperçu de la procédure</i>	10
<i>Exigences</i>	11
→ <i>Prérequis</i>	11
→ <i>Durée et volume minimaux</i>	11
→ <i>Activités</i>	11
<i>Encadrement</i>	11
→ <i>Approbation de la proposition de stage</i>	11
→ <i>Séminaire Déontologie et pratique professionnelle</i>	11
→ <i>Rapport de stage</i>	11
9. Ressources utiles	11
<i>Ressources de la FTI</i>	11
<i>Ressources du Centre de carrière</i>	12
<i>Ressources du canton de Genève et de la Confédération suisse</i>	12
10. Qui joindre en cas de questions ?	12
<i>Coordination des stages</i>	12

Le présent document s'adresse en premier lieu aux étudiants tenus ou désireux de valider un stage de traduction dans le cadre de la maîtrise en traduction.

1. Le stage : quelle définition et quels apports ?

Le domaine Déontologie et pratique professionnelle du Plan d'études de la maîtrise (Ma) en traduction spécialisée comprend deux volets : un **séminaire** à suivre au sein de la FTI et un **stage** de traduction à effectuer qui peut revêtir des formes diverses.

Le stage est une mise en situation professionnelle (limitée dans le temps) permettant d'acquérir une expérience pratique qui vient compléter le cursus universitaire.

Il favorise ainsi votre insertion professionnelle, en vous donnant un aperçu des exigences et des contraintes du marché du travail. Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi : en tant que stagiaire, vous n'êtes pas censé vous substituer à un employé.

Le stage et le séminaire Déontologie et pratique professionnelle vous permettent de **mettre à profit les compétences acquises** au cours de vos études dans un cadre professionnel réel en prenant conscience de la diversité des marchés de la traduction et de leurs enjeux déontologiques, sociologiques et relationnels.

Pourquoi faire un stage ?

L'objectif principal est de **renforcer votre compétence de gestion professionnelle** : gagner en autonomie, interagir avec les différents acteurs et s'adapter aux conditions du marché (des points de vue technique, relationnel et éthique).

Un stage vous permettra par exemple de...

- déterminer le domaine dans lequel vous voulez vous lancer (ou, au contraire, d'être au clair sur les domaines qui ne vous intéressent pas) ;
- découvrir le fonctionnement des services linguistiques d'un employeur qui vous intéresse ;
- élargir votre réseau de professionnels pendant vos études déjà ;
- améliorer votre connaissance des pratiques professionnelles et des attentes des employeurs.

2. Avez-vous l'obligation de valider un stage ?

Le séminaire et le stage sont **obligatoires** pour les personnes inscrites à la maîtrise universitaire en traduction spécialisée (MATS), que ce soit sous la mention générale, la mention traduction juridique et institutionnelle ou la mention traduction économique et financière (cf. [Plan d'études Ma en traduction](#)). Ce stage en cours d'études (intra-cursus) et le séminaire donnent droit à 4 ECTS du domaine Déontologie et pratique professionnelle.

Le séminaire et le stage ne sont **pas obligatoires**, mais peuvent être validés comme option, pour les personnes inscrites à la maîtrise universitaire en traduction spécialisée (MATS), sous la mention traductologie, ou à une autre maîtrise (MATT et MATCOM ; cf. [Plan d'études Ma en traduction](#)). Les étudiants de la MATT doivent donner la priorité à un stage en TIM.

Une séance d'information consacrée aux stages est prévue pendant le semestre d'automne. **Soyez attentif aux communications** que vous recevrez (notamment par courriel).

La FTI vous recommande vivement d'effectuer un stage au cours de vos études, qu'il soit obligatoire ou non.

Après avoir validé votre stage de traduction et obtenu les crédits y relatifs, si l'organisation de vos études le permet, vous avez la possibilité d'effectuer d'autres stages non crédités (extra-cursus). Pour ces stages, la FTI n'intervient pas du tout. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser au [Centre de carrière](#) de l'UNIGE.

Attention : les stages extra-cursus se déroulant dans le canton de Genève sont soumis au salaire minimum, même si vous n'avez pas terminé votre maîtrise. Les organisations internationales en sont toutefois exemptées. Pour de plus amples informations sur le salaire minimum, veuillez vous adresser au [Centre de carrière](#).

3. Quels sont les différents types de stage ?

Plusieurs facteurs peuvent influencer le **choix de la modalité du stage**, comme la disponibilité des places, votre combinaison linguistique, votre projet professionnel et le domaine dans lequel vous souhaitez travailler en priorité, la rémunération proposée et l'encadrement offert par l'employeur.

Stage dans le secteur public

Relèvent du secteur public les stages institutionnels principalement : les stages effectués dans une organisation ou agence internationale, ou au sein de l'administration publique, de l'Union européenne ou de la Confédération, par exemple.

Stage dans le secteur privé

Relèvent du secteur privé les stages proposés par des entreprises et des organisations non gouvernementales, par exemple. La méthode de recrutement des stagiaires se rapproche souvent de celle d'un traducteur salarié (diffusion d'une offre de stage ; sélection des candidats sur dossier (CV et lettre de motivation) ; entretien(s) ; etc.).

N'hésitez pas à **approcher personnellement les employeurs** qui vous intéressent et à leur proposer spontanément de faire un stage auprès d'eux. **La recherche de stage ne se limite pas à répondre aux offres publiées sur la plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#).**

Mentorat auprès d'un traducteur indépendant

Vous avez la possibilité de faire un stage auprès d'un traducteur indépendant. Le plus souvent, ce stage se déroulera en télétravail et comportera des entretiens réguliers avec votre mentor, qui a la tâche de vous réviser et de vous donner un retour sur votre travail. La charge de travail d'un indépendant varie par définition, il est donc fort probable que ce type de stage implique des pics de travail et des périodes plus calmes. Vous conviendrez avec votre mentor des conditions du stage (volume, combinaison linguistique, encadrement, rémunération, etc.) et de l'organisation du travail (modalité, horaires, répartition des textes, etc.).

Si vous souhaitez faire un stage selon le principe du mentorat, c'est vous qui devez trouver un mentor et négocier les conditions du stage.

Stage interne

La FTI souhaite autant que possible encourager ses étudiants à sortir du cadre universitaire pour découvrir un environnement de travail différent de celui dans lequel ils ont l'habitude d'évoluer. Elle offre toutefois la possibilité d'effectuer un stage interne.

Le stage interne est le fruit d'une **collaboration entre la Faculté et un partenaire externe** (souvent institutionnel) qui lui en a fait la demande. Il n'est donc pas toujours possible d'effectuer un tel stage. Si un stage interne est mis en place, la coordination des stages publie une annonce sur la plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#).

Dans le cadre d'un stage interne, un coordinateur au sein de la Faculté endosse le rôle joué généralement par l'employeur (coordination du projet de traduction, suivi et encadrement pendant le stage, personne de référence, élaboration de l'attestation de stage, etc.). Les modalités peuvent varier d'un projet à l'autre, mais le stage se fonde toujours sur des textes réels et les exigences en matière de qualité et de validation du stage sont les mêmes que pour les autres stages. De ce fait, les apports pédagogiques et l'impact du stage interne sur votre formation restent tout aussi enrichissants.

4. Séminaire Déontologie et pratique professionnelle

Le séminaire est **ouvert à tous les étudiants de Ma**, qu'ils aient ou non l'obligation d'effectuer un stage. **Il ne permet cependant pas d'obtenir des crédits s'il n'est pas couplé au stage.**

Le séminaire se compose de **5 séances obligatoires** pour la validation des crédits liés au stage. Il aborde les différents contextes et thèmes de la pratique professionnelle (normes de qualité, éthique et déontologie, gestion de projets, associations professionnelles, technologies, etc.). Les intervenants viennent de différents secteurs d'activité et ont des parcours professionnels variés. Les séances se déroulent au **semestre de printemps** et peuvent être suivies avant, pendant ou après le stage.

Pour de plus amples informations, référez-vous au programme du séminaire, dont les dates et les détails sont publiés en temps voulu [sur cette page](#).

Soyez attentif aux dates du séminaire.

Organisez votre stage et votre emploi du temps afin de pouvoir participer au séminaire au semestre de printemps de la 1^{ère} année ou de la 2^e année de Ma.

5. Recherche d'une place de stage et plateforme Moodle des offres de stage de traduction

La recherche d'une place de stage incombe d'abord à l'étudiant. De ce fait, la FTI vous encourage à **commencer vos recherches de stage dès la fin du 1^{er} semestre** (veillez à respecter les [prérequis](#)). Si vos recherches aboutissent, il vous faut d'abord négocier les conditions de stage avec votre employeur, puis établir et signer une convention de stage tripartite (employeur, FTI et vous-même). Obligatoire pour les stages rapportant des crédits (stages intra-cursus), la convention de stage permet de mettre par écrit vos droits et obligations, ainsi que ceux de votre employeur et de la FTI. Une fois la convention signée par les trois parties, vous devrez la joindre au [formulaire de proposition de stage](#) (cf. [procédure](#)).

La coordination des stages publie des offres de stage sur la plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#). Elle vous invitera à rejoindre cette plateforme pendant votre 1^{er} semestre de Ma. **Votre recherche de stage ne doit cependant pas se limiter à la consultation de cette plateforme** : multipliez les canaux et les moyens de recherche pour améliorer vos chances de trouver un stage qui correspond à vos critères et à vos objectifs.

La plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#) contient d'autres liens qui peuvent vous intéresser (logement, aides financières, événements), ainsi que des modèles de convention de stage tripartite.

N'attendez pas la deuxième année de Ma pour commencer vos recherches de stage.

Si le choix d'une place de stage dépend de l'offre à un moment donné, il ne saurait se réduire à cet unique critère. Un certain nombre d'outils et de démarches sont à votre disposition pour mettre toutes les chances de votre côté.

Réfléchissez à **vos projet professionnel** et faites le bilan de vos compétences, de vos qualités et de vos limites, ce qui vous permettra d'élaborer un dossier de candidature qui vous correspond et vous met en valeur, en plus de vous orienter dans la recherche d'un stage. Vous pouvez vous poser les questions suivantes, notamment :

- Ai-je envie de faire mon stage **en Suisse ou à l'étranger** ?
- Dans **quel(s) domaine(s)** ai-je envie de travailler en priorité (juridique, économique, technique, scientifique, culturel, social, etc.) ?
- **Quels organismes** travaillent dans ce domaine ? Lesquels vais-je viser en priorité (grande ou petite institution ? Secteur public ou privé ? Activités locales ou de portée internationale ? etc.) ?

- Quels sont **mes objectifs** pour ce stage ?
- Quel est le **moment** le plus propice pour effectuer mon stage ?
- Quelles **tâches connexes** ai-je envie d'effectuer pour développer mes compétences (sachant que l'activité principale du stage doit être liée à la traduction, cf. [Activités](#)) ? Ex. : gestion de projets, terminologie, etc.
- **Quelle durée** de stage vais-je viser ?
- Quels sont mes **intérêts professionnels** ?
- Quelles **valeurs** sont importantes à mes yeux ? À quel **environnement de travail** peuvent-elles correspondre ?
- Que doit m'apporter mon stage ? (**Ciblez** les annonces et les organismes en fonction de vos propres critères.)

À titre indicatif, un dossier de candidature comprend typiquement les éléments suivants :

- votre CV à jour et adapté au destinataire
- une lettre de motivation adaptée au destinataire
- votre dernier relevé de note ou la copie de votre diplôme le plus récent
- les certificats ou attestations de travail pour vos activités antérieures

N'hésitez pas à faire appel au [Centre de carrière](#) de l'UNIGE.

Il propose des outils et des services (ateliers, entretiens, guides et autres ressources) pour faciliter l'insertion professionnelle et la gestion de carrière sur le long terme.

6. Rémunération

Généralités

Vous pouvez demander à valider tout stage en traduction qui respecte les prérequis et les [exigences minimales](#) définies par la FTI, **que le stage soit rémunéré ou non**.

Néanmoins, la FTI recommande aux employeurs de prévoir, dans la mesure de leurs possibilités, une rémunération ou un défraiement pour leurs stagiaires, qui peut prendre la forme d'un salaire ou d'une contribution aux frais de transport, de repas, d'hébergement ou autre, indépendamment du caractère obligatoire ou non du stage.

Il vous appartient aussi **d'aborder la question de la rémunération et des conditions de travail avec l'employeur**. N'oubliez pas : en tant que stagiaire, vous n'occupez pas le poste d'un employé ordinaire ; le stage doit être formateur et devrait dans la mesure du possible prévoir une rémunération (même symbolique), puisque vous fournissez un service/un produit au cours de votre stage.

À titre indicatif, des recommandations sur la rémunération sont disponibles sur le site Web du [Centre de carrière](#) de l'UNIGE et sur celui du [canton de Genève](#). [L'Office fédéral de la statistique](#) publie des informations sur les salaires, revenus professionnels et coût du travail qui permettent également d'avoir une bonne idée du salaire auquel vous pouvez prétendre en fonction de votre niveau d'études, de votre expérience et d'autres critères pertinents.

Salaire minimum en Suisse

Les cantons de Neuchâtel, du Jura, de Genève, du Tessin et de Bâle-Ville, ainsi que les villes de Zurich et de Winterthur, ont adopté une loi sur le salaire minimum. Les stages effectués dans le cadre d'une formation en sont toutefois exemptés, qu'ils soient obligatoires ou optionnels. Comme les stages de traduction font partie intégrante du plan d'études de la maîtrise, la rémunération peut être moindre, voire inexistante. Il est donc tout à fait légal de faire un stage non rémunéré en Suisse. Dans les cinq cantons précités, ainsi que dans les villes de Zurich et de Winterthur, si vous faites un stage extra-cursus, votre employeur devra vous

verser une rémunération au moins égale au salaire minimum. Dans les autres cantons, il n'y a pas de salaire minimum. Les organisations internationales en sont également exemptées.

Si votre stage se déroule dans un autre pays, veuillez consulter la rubrique [« Questions juridiques et administratives par pays »](#) de notre FAQ.

Toute question concernant votre permis de séjour pour faire un stage doit être adressée à votre employeur ou à l'Office cantonale de la population et des migrations (OCPM).

7. Questions administratives

Qu'est-ce qu'une convention de stage et à quoi sert-elle ?

La convention de stage s'apparente à un contrat de travail. C'est un document qui précise les **objectifs** et les **modalités** du stage. Elle fait l'objet d'une discussion entre l'employeur et le stagiaire, et inclut obligatoirement la FTI (convention tripartite). Elle est très utile pour **clarifier les attentes, les droits et les devoirs** respectifs des parties et pour délimiter le cadre formateur du stage. En signant la convention, les parties s'engagent à en respecter le contenu.

Il est obligatoire de signer la convention tripartite avant le début du stage, pour pouvoir le valider et obtenir les crédits y relatifs. Pour certains stages du secteur public (par exemple, un stage dans une organisation internationale), des exceptions à cette règle sont toutefois admises.

Le [rôle de chaque partie](#) peut être adapté selon le cas de figure, mais doit satisfaire aux exigences fixées par la FTI et, plus généralement, aux règles de droit applicables aux stages.

Pour établir la convention, vous aurez besoin de clarifier un certain nombre de points avec l'organisme concerné, comme (liste non exhaustive) :

- la durée (et les dates de début et de fin), le taux d'activité et le lieu du stage ;
- les objectifs pédagogiques et l'encadrement dont vous bénéficierez ;
- les tâches que vous accomplirez ;
- la modalité du stage (présentiel, télétravail ou hybride) ;
- les outils et autres ressources que l'employeur mettra à votre disposition ;
- votre droit aux vacances et congés, et la gestion des absences ;
- la rémunération prévue ;
- les éventuelles contributions offertes par l'employeur (restauration, hébergement) ;
- les assurances et les charges sociales ;
- l'élaboration d'une attestation de stage par l'employeur ;
- les modalités d'interruption ou de résiliation du stage ;
- une éventuelle clause de confidentialité.

Sur la plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#), la FTI met à la disposition de ses étudiants un **modèle de convention de stage** pour chaque Unité, en français et en anglais. **Il est obligatoire d'utiliser ce modèle.** Si un employeur vous demande de signer une autre convention, vous pouvez bien entendu le faire, mais il vous faudra également signer et faire signer celle de la FTI. Il est important de préciser que les modèles de convention publiés sur cette plateforme sont seulement des modèles et que certains points devront être complétés et adaptés d'entente avec l'employeur. En signant la convention de stage tripartite, vous vous engagez à valider votre stage afin d'obtenir les crédits y relatifs.

Rôle des parties à la convention de stage tripartite

FTI – Coordination des stages

La coordination des stages au sein de la FTI doit :

- soutenir et guider les étudiants lorsqu'ils recherchent un stage, effectuent un stage et rédigent leur rapport ;
- contrôler la validation des prérequis académiques permettant d'accéder à un stage en vertu des dispositions académiques applicables ;
- vérifier que le stage proposé répond aux exigences et aux objectifs généraux des stages ;
- faire signer la convention tripartite par les signataires correspondants à la FTI ;
- valider le rapport de stage et attribuer les crédits, pour autant que l'ensemble des exigences académiques, telles que fixées dans le plan d'études et les directives facultaires applicables en la matière, aient été remplies ;
- assurer le dialogue avec l'employeur, notamment en matière d'offres de stage ;
- renseigner les étudiants et les employeurs potentiels sur toute question liée aux stages ;
- servir d'intermédiaire en cas de problème.

→ **Employeur**

L'employeur doit :

- signer la convention tripartite ;
- confier au stagiaire des tâches qui correspondent à ses qualifications, aux objectifs du stage et au volume requis (15 000 mots au minimum dans une même paire de langues) ;
- désigner en son sein une personne compétente et expérimentée chargée de guider et de conseiller le stagiaire ;
- informer le stagiaire sur les objectifs que celui-ci doit atteindre ;
- garantir au stagiaire un encadrement formateur, notamment sous la forme d'une révision ou d'un retour détaillé de tous les textes traduits, au fur et à mesure que le stagiaire rend ses traductions ;
- mettre à la disposition du stagiaire les outils nécessaires à la réalisation des activités confiées ;
- établir une attestation de stage indiquant la durée du stage, décrivant les tâches effectuées et comprenant une évaluation du travail fourni.

→ **Stagiaire**

Le stagiaire doit :

- faire ses propres recherches de stage, en veillant à respecter les directives et les délais fixés par la FTI ;
- participer activement à toutes les séances du séminaire Déontologie et pratique professionnelle ;
- adapter le modèle de convention de stage tripartite d'entente avec l'employeur, signer la convention finalisée et l'envoyer à la coordination des stages en respectant les délais ;
- transmettre à temps à la coordination des stages les documents nécessaires à la validation des crédits ;
- accomplir avec soin les tâches qui lui sont confiées pendant le stage ;
- observer les règles définies par l'employeur et le devoir de confidentialité, le cas échéant ;
- prendre contact **au plus vite** avec la coordination des stages en cas de problème.

Que contient l'attestation de stage ?

Au terme du stage, l'employeur devra vous remettre une attestation de stage. Cette dernière inclut les coordonnées de l'employeur, la durée du stage, une description des tâches qui vous ont été confiées et le volume traduit par vos soins dans chaque paire de langues. Elle peut également contenir une évaluation générale de la qualité de votre contribution.

Quelles sont les obligations de l'employeur en matière d'assurances ?

En Suisse, le stage ne bénéficie pas d'un cadre juridique propre. Les rapports de travail pendant un stage relèvent du droit du travail. L'employeur est donc tenu de respecter les dispositions du Code des obligations et de la loi sur le travail qui régissent habituellement les contrats de travail, notamment en matière d'assurances et de charges sociales. À ce propos, les obligations des employeurs concernent les cotisations AVS/AI/APG, l'assurance accident professionnel, l'assurance accident non professionnel et la prévoyance professionnelle. À noter que ces obligations s'appliquent à tous les stages, qu'ils soient rémunérés ou non.

Des renseignements supplémentaires à ce sujet figurent dans la convention modèle de la FTI, disponible sur la plateforme Moodle des stages, ainsi que dans la [documentation de l'administration suisse](#).

Qu'en est-il de l'autorisation de travail pour les étudiants étrangers ?

Concernant les stages en Suisse, **l'employeur doit demander une autorisation de travail pour l'étudiant étranger** qu'il souhaite engager, **et ce avant l'entrée en fonction** de ce dernier (il convient de s'y prendre tôt, car les procédures peuvent prendre du temps, plusieurs mois dans certains cas). Les conditions d'octroi et la procédure varient en fonction notamment de la nationalité de l'étudiant, de son lieu de résidence et de son statut en Suisse. Les personnes concernées peuvent se renseigner auprès du [Centre de carrière](#) et des autorités cantonales en matière d'octroi de permis de travail. D'autres informations figurent à la rubrique « [Questions juridiques et administratives pour les stages en Suisse](#) » de notre [FAQ](#).

Je souhaite faire un stage à l'étranger – à quoi dois-je faire attention ?

Vous pouvez valider un stage effectué en Suisse ou à l'étranger. Si votre stage se déroule à l'étranger, vous devrez tenir compte du temps de préparation nécessaire, qui peut se révéler sensiblement plus long (plusieurs mois) que dans le cas d'un stage en Suisse.

Il vous faut par exemple vous renseigner sur le **cadre juridique** à respecter dans le pays concerné, sur les **démarches administratives et les documents** nécessaires pour travailler dans ce pays (visa, autorisation de séjour, permis de travail, etc.) et sur **vos couvertures d'assurances** et de responsabilité. Renseignez-vous suffisamment tôt sur les **délais à respecter** pour les différentes procédures. Vous devrez aussi vous demander **où vous logerez** et **comment vous assurerez les frais** engendrés par un séjour à l'étranger.

Pour vous aider dans la préparation de votre séjour à l'étranger, les [ressources de la Confédération suisse](#) peuvent être particulièrement utiles.

En **Allemagne**, la rémunération des stages rapportant des crédits n'est pas obligatoire. Le droit du travail ne prévoit pas de durée maximale pour les stages. Toutefois, la FTI vous recommande de ne pas dépasser 12 mois, surtout si le stage n'est pas rémunéré.

En **Espagne**, la rémunération des stages (rapportant des crédits ou non) n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes diplômées. Les stages sont limités à un an.

Aux **États-Unis**, les personnes étrangères doivent obtenir un visa spécifique ([J-1 Intern visa](#)). Que le stage rapporte ou non des crédits, la rémunération n'est pas obligatoire. Si vous n'avez pas la nationalité américaine, la durée de votre stage sera limitée à 12 mois. De plus, vous ne pourrez pas travailler plus de 20 heures par semaine.

En **France**, il existe un cadre légal strict pour l'engagement et l'encadrement de stagiaires. La rémunération, appelée gratification, y est obligatoire pour les stages de plus de 2 mois. Elle correspond à 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale et change donc chaque année civile. Les stages sont limités à 6 mois par année d'enseignement.

En **Italie**, les stages rapportant des crédits ne sont en principe pas rémunérés. Ils peuvent durer entre 2 et 12 mois.

Au **Royaume-Uni**, les personnes étrangères, y compris celles de l'UE, doivent obtenir un visa de travail temporaire pour pouvoir faire un stage (Temporary Work – Government Authorised Exchange visa). Que le stage rapporte ou non des crédits, la rémunération n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes diplômées. Les stages sont limités à un an.

Pour de plus amples informations sur les stages à l'étranger, vous pouvez consulter la rubrique « Questions juridiques et administratives par pays » de notre FAQ.

8. Comment valider les crédits prévus par la MATS ?

Procédure

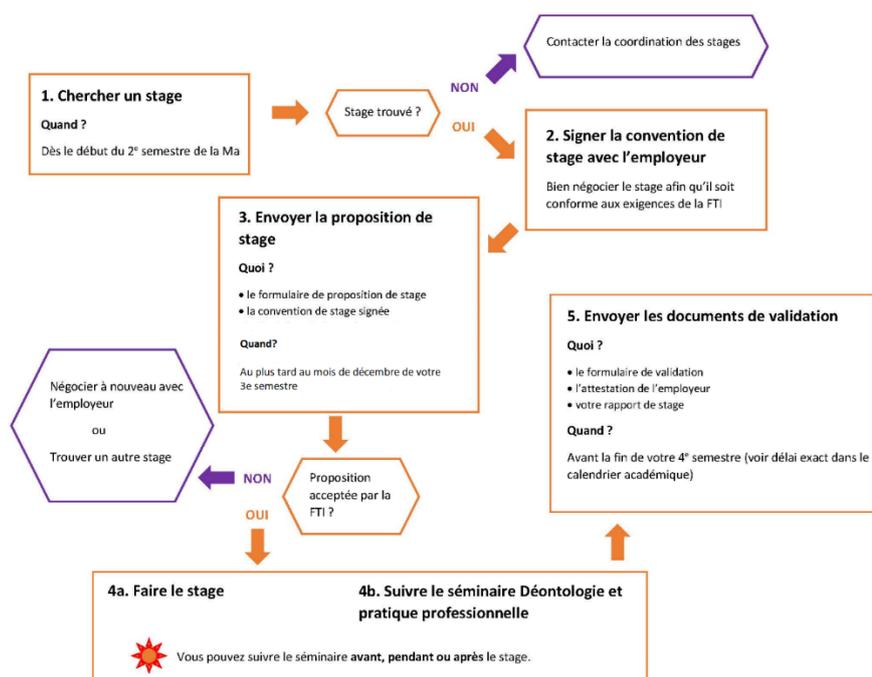
Lorsque vous avez trouvé une place de stage, vous devez d'abord établir et faire signer la convention tripartite entre l'employeur, la FTI et vous-même. Vous trouverez un modèle de convention sur la plateforme Moodle des offres de stages en traduction. Une fois que la convention est signée par les trois parties, vous devez **faire approuver votre proposition de stage** par la FTI en nous envoyant votre formulaire de proposition et en y joignant la convention. Votre stage ne pourra être validé que si la FTI accepte votre proposition au préalable. **Toutes ces démarches doivent être effectuées avant le début du stage.**

Veillez à **respecter les délais** tout au long de la procédure (date limite de dépôt de la proposition de stage et date limite de dépôt des documents pour la validation), en vous référant au calendrier universitaire de la FTI.

Pour valider le stage, vous devez fournir les **documents** suivants **à la fin du stage** :

- Attestation de l'employeur
- Rapport de stage (cf. « Consignes pour la rédaction du rapport de stage »)
- Évaluation du stage (retour d'expérience par le stagiaire dans le formulaire en ligne « Validation du stage »)

Aperçu de la procédure



Exigences

Pour obtenir les crédits liés au stage, vous devez respecter les exigences et conditions suivantes.

→ Prérequis

Vous devez obtenir **avant le début du stage** les crédits liés à l'un des cours suivants **dans les paires de langues proposées pour le stage** : traduction argumentée ; traduction, révision et post-édition ; traduction économique et financière (cours 1 ou cours 2) ; traduction juridique et institutionnelle (cours 1 ou cours 2). D'autres prérequis (notamment en matière de spécialisation) peuvent être définis en fonction du stage ou peuvent être convenus avec l'employeur, selon ses exigences. De ce fait, certaines places de stage peuvent être réservées aux stages obligatoires de la MATS. Il peut par exemple être nécessaire d'avoir validé le cours de traduction juridique et institutionnelle pour un stage institutionnel.

→ Durée et volume minimaux

Pour pouvoir être validé, le stage doit durer **au moins 160 heures d'activités liées à la traduction (traduction, post-édition ou sous-titrage)** ou comporter un **volume de traduction/post-édition/sous-titrage de 15 000 mots au minimum**.

La FTI vous recommande d'**effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois**, afin de vous faire une meilleure idée du travail dans le contexte professionnel choisi, au-delà de la période d'adaptation nécessaire à l'arrivée dans un nouvel environnement.

→ Activités

Durant votre stage, l'activité principale doit être **liée à la traduction** (traduction, post-édition ou sous-titrage). Vous pouvez néanmoins effectuer d'autres tâches (révision, édition, rédaction, gestion de projets, terminologie, localisation...).

Encadrement

L'employeur doit vous garantir un encadrement formateur, notamment sous la forme d'une révision (ou d'un retour détaillé) par des professionnels de la traduction ou d'une collaboration avec des spécialistes d'autres domaines.

→ Approbation de la proposition de stage

Pour pouvoir valider votre stage, vous devez avoir soumis votre [formulaire de proposition](#) à la coordination des stages, qui doit **l'avoir approuvé avant le début du stage**. La convention de stage signée par les trois parties doit être jointe au formulaire.

→ Séminaire Déontologie et pratique professionnelle

Vous devez avoir suivi le [séminaire Déontologie et pratique professionnelle](#), avant ou après le stage.

→ Rapport de stage

À la fin du stage, vous devez **rédiger un rapport et le faire valider** par la coordination des stages. Pour de plus amples informations, référez-vous aux [consignes de rédaction du rapport de stage](#).

9. Ressources utiles

Ressources de la FTI

- [Plan d'études des maîtrises universitaires en traduction](#)
- [Calendrier universitaire](#)
- [Directive générale sur les stages de traduction](#)
- [Consignes pour la rédaction du rapport de stage](#)
- Modèles de convention de stage (consulter la plateforme [Moodle des offres de stage de traduction](#))
- [Formulaires de proposition et de validation](#)
- [Foire aux questions – stages de traduction](#)

Ressources du Centre de carrière

- [Ateliers et programmes du Centre de carrière](#)
- [Rendez-vous individuels](#)
- [Obligations de l'employeur](#)
- [Autres ressources du Centre de carrière](#)

Ressources du canton de Genève et de la Confédération suisse

- [Office cantonal de la population et des migrations](#)
- ch.ch, plate-forme commune de la Confédération et des cantons - [Travail en Suisse](#)
- Secrétariat d'État à l'économie (SECO) – [Législation sur le travail](#)
- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) - [Checklist voyage](#) et [Vivre et travailler à l'étranger](#)

10. Qui joindre en cas de questions ?

Coordination des stages

[Leticia Barcon](#)

Collaboratrice scientifique

Stages unités d'allemand, d'italien et de français

[Samantha Cayron](#)

Collaboratrice scientifique

Stages unités d'anglais, d'arabe et d'espagnol

Séminaire Déontologie et pratique professionnelle